

## Une initiative embarrassante

**L**E CONSEIL FÉDÉRAL doit prochainement se prononcer sur l'initiative «Oui à l'Europe». Ouvrir sans délai des négociations en vue de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne? Voilà une décision que prendra tôt ou tard le gouvernement puisque, dès 1992, il a fait de cette adhésion son objectif stratégique. Sur le fond, l'exécutif fédéral et les initiants sont donc sur la même longueur d'onde.

Mais dans le dossier européen, le fond se trouve étroitement lié à la forme, à la procédure. Et du coup voilà le Conseil fédéral dans l'embarras. En refusant la solution de l'Espace économique, le peuple et les cantons l'ont obligé à un repli vers des négociations bilatérales de portée plus limitée. Des négociations dont la conclusion tarde.

Le Conseil fédéral peut-il, avant même l'aboutissement de ces négociations, annoncer qu'il est prêt à entamer un processus d'adhésion? Bien sûr, même si la réactivation de cette demande était faite demain, une votation populaire sur l'entrée de la Suisse dans l'Europe des quinze n'interviendrait pas avant plusieurs années. Mais cette annonce contribuerait à brouiller les cartes: pour l'opinion, l'enjeu des bilatérales se confondrait avec celui de l'adhésion et Bruxelles n'aurait plus intérêt à conclure un accord particulier avec la Suisse.

Si au contraire, au nom de sa compétence à conduire la politique étrangère, le Conseil fédéral choisit de rejeter l'initiative, il va décevoir les partisans de l'adhésion et affaiblir le soutien dont il a le plus grand besoin pour faire approuver les accords bilatéraux. Dans une campagne référendaire qui impose une simplification extrême de l'argumentation, il serait bien difficile de combattre l'initiative tout en défendant l'idée de l'adhésion.

Reste le contre-projet qui permettrait au gouvernement de gagner du temps et de formuler plus souplement l'objectif d'adhésion. Mais, dans ce scénario

également, le risque existe d'une collision-confusion entre adhésion et accord bilatéral.

Reste au Conseil fédéral une voie étroite: donner un préavis favorable à l'initiative tout en expliquant clairement

*Dans une campagne  
référendaire il serait  
bien difficile de  
combattre l'initiative  
tout en défendant  
l'idée de l'adhésion*

qu'il la soumettra au peuple au moment qu'il jugera opportun.

À l'évidence la démocratie directe se prête mal à la conduite de la politique étrangère, que ce soit pour limiter l'action du gouvernement comme le proposait la Lega, ou pour la stimuler à l'instar des promoteurs de l'initiative «Oui à l'Europe». L'instrument manque de souplesse.

Le souverain, par le biais des droits populaires, peut se prononcer sur les résultats de cette politique. C'est là l'essentiel.

JD

# Quand le Tribunal fédéral met le holà

*La jurisprudence du Tribunal fédéral en matière d'imposition locative se précise. Le TF vient de rappeler opportunément la primauté du principe constitutionnel de l'égalité de traitement sur les privilèges de tout poil que se sont assurés les propriétaires.*

LA II<sup>E</sup> COUR de droit public du Tribunal fédéral a cassé une disposition de la nouvelle loi fiscale du canton de Zurich, qui prévoyait que la valeur locative du logement d'un propriétaire occupant son propre immeuble devait en règle générale être estimée à 60% des prix du marché. L'association des locataires avait recouru. Elle avait fait valoir notamment que la formule «en règle générale» ouvrirait toute grande la porte à des estimations trop basses. Le Tribunal fédéral lui a donné raison. Il a estimé que, même dans les cas spéciaux, il n'était pas admissible de descendre en dessous de 60%. Cette jurisprudence est importante à plus d'un titre.

## La double exigence constitutionnelle

Les associations de propriétaires ont souvent fait valoir la disposition constitutionnelle qui demande à la Confédération de prendre des mesures pour encourager l'accès à la propriété d'un logement ou d'une maison (art. 34<sup>sexies</sup>). Par sa jurisprudence le TF rappelle que la règle de l'égalité de traitement, basée sur l'article 4 de la Constitution, est plus fondamentale encore. C'est l'évidence. Un privilège permanent ne peut trouver aucune justification. D'ailleurs l'article 34<sup>sexies</sup> parle de l'accès à la propriété, ce qui ne présuppose que des mesures incitatives temporaires. D'autre part le même article insiste particulièrement sur l'encouragement à la construction de logements, sur l'abaissement des coûts, sur le soutien aux locataires à faibles ressources. Dans sa systématique il ne rompt pas l'égalité de traitement. La décision du TF rétablit donc clairement la hiérarchie des principes constitutionnels.

## Le cadrage pour l'harmonisation de 2001

Les cantons ont jusqu'en 2001 pour adapter leur législation à la Loi fédérale sur l'harmonisation fiscale. C'est surtout un enjeu politique. Certains profitent de la révision pour glisser des mesures pro-proprios. Ce fut le cas à Zurich. D'autres s'efforceront de maintenir contre vents et marées des privi-

lèges d'ores et déjà acquis. C'est le cas dans le canton de Vaud. Le TF coupe court à ces combats politiques. Ainsi plusieurs dispositions de la loi vaudoise apparaissent maintenant contraires à sa jurisprudence: l'abattement de 20% pour l'estimation de la valeur imposable d'un immeuble au titre de la fortune; et aussi le blocage de la valeur locative quelle que soit l'évolution du marché.

Certains partis, comme les libéraux, ayant fait de ce sujet leur fonds de commerce, on peut attendre de la jurisprudence du TF, qui arrive à point nommé, qu'elle dépolitise le débat. La ligne à ne pas franchir a été tracée. *ag*

## Oubliés...

LE 10 DÉCEMBRE 1940, deux sièges étaient à repourvoir au Conseil fédéral. Le successeur de Rudolf Minger, Édouard von Steiger, a été élu assez facilement au premier tour. La succession de Johannes Baumann réclama cinq tours de scrutin. Le candidat officiel du Parti radical était le Valaisan Camille Crittin. Il y avait cinq candidats. Crittin occupa le premier rang jusqu'au troisième tour, mais il fut battu par Karl Kobelt (117 suffrages contre 98 pour le Romand).

Le Conseil fédéral qui gouverna pendant la guerre conserva sa composition: cinq Alémaniques, un Romand et un Italophone.

Le vendredi 13 décembre 1940, le *Journal de Genève* introduisait une revue de presse par ces mots: «Peu d'élections au Conseil fédéral ont suscité dans l'opinion publique autant de passion que celles de mardi matin. C'est que le peuple a le sentiment très net que le temps des maquignonnages de partis est révolu. Ce qui compte c'est l'intérêt national: peu importe que ceux qui devront nous gouverner viennent de Neuchâtel, de Glaris ou de Schaffhouse. Avant tout ils sont Suisses.»

Et le Valais resta encore quelques années sans conseiller fédéral. *cfp*

# Le temps de vivre

**La limitation de vitesse à 30 km/h: l'essayer c'est l'adopter.**

IL Y A dix jours, les citoyennes et citoyens d'Allschwil, de Delémont et de Coire ont refusé une limitation de vitesse à 30 km/h dans leur localité. Une telle réaction est hélas typique sur ce sujet. A priori, les usagers de la route et même les habitants considèrent une telle mesure comme une chicane. Ils ont pourtant tort.

## Des rues plus sûres

Partout où cette limitation a été introduite, elle rencontre un soutien massif. Ainsi à Graz en Autriche, deux ans après la décision, 80% des habitants y sont favorables. La réduction de la vitesse a permis une baisse sensible du nombre des morts et des blessés – entre 50 et 60% – aussi bien chez les automobilistes que chez les piétons. À Lucerne, la ville suisse la plus avancée en la matière, deux tiers de la population étaient opposés à cette limitation avant son introduction, deux tiers sont ravis après.

En Suisse, quelques trois cents quar-

tiers connaissent déjà le régime des 30 km/h. Mais notre pays a un retard certain dans ce domaine, notamment sur les pays du nord de l'Europe. Malheureusement le droit fédéral restreint fortement la liberté d'action des autorités locales. C'est pourquoi l'Association transport-environnement (ATE) a lancé en septembre dernier l'initiative populaire «Rues pour tous». La limite de 30 km/h deviendrait la règle dans les localités, avec des exceptions possibles sur certains axes. L'initiative rencontre un bon écho puisque 35000 signatures sont rentrées en deux mois seulement. Même si les sondages d'opinion sont actuellement favorables, la campagne de votation devra résoudre cette difficulté de taille: comment faire accepter une mesure dont les avantages apparaissent seulement lorsqu'elle est appliquée depuis un certain temps?

Car ces avantages, mesurés scientifiquement à de nombreuses reprises, sont indiscutables. Moins d'atteintes à l'intégrité corporelle, moins de dom-

mages matériels. Une mobilité qui n'est pas remise en question: à Graz, la durée moyenne des trajets urbains a augmenté de moins d'une minute. Un résultat qui n'étonnera que ceux qui ignorent la faible vitesse moyenne de déplacement dans les villes. L'effet sur le niveau du bruit est impressionnant. À Lucerne, le chargé de l'environnement a mesuré une amélioration équivalant à une réduction de moitié du trafic motorisé. Par contre, toujours à Lucerne, on n'a pas observé une amélioration significative de la qualité de l'air: les zones de 30 km/h sont encore trop peu nombreuses.

## Une meilleure qualité de vie

Mais au-delà de ces avantages quantifiables, c'est tout un état d'esprit qui change et une nouvelle qualité de la vie qui prévaut. À l'usage, cette limitation n'apparaît pas comme une restriction de liberté mais au contraire comme une libération. Les habitants, tout comme les automobilistes, les cyclistes et les piétons, redécouvrent leur environnement urbain. Dans l'après-guerre, les villes se sont développées en fonction du trafic motorisé, rappelle le responsable de l'environnement de Lucerne. Alors qu'à l'origine les villes ont drainé les populations rurales qui cherchaient une meilleure protection, on assiste aujourd'hui à un mouvement contraire qui voit ceux qui en ont les moyens chercher à la campagne le calme et un environnement sain. La maîtrise de la vitesse pourrait contribuer à une réappropriation des villes par leurs habitants.

Plus profondément encore, cette mesure apparemment bénigne remet en question la vitesse en tant que valeur dominante des sociétés contemporaines. Non, la vitesse n'est pas synonyme de progrès et d'efficacité. Les sacrifices que nous sommes prêts à lui consentir – voyez les blessures infligées aux paysages et aux villes par les lignes ferroviaires pour trains rapides et par les routes expresses et les autoroutes; voyez le contact direct perdu avec notre environnement notamment – se traduisent en détérioration de la qualité de vie. Le temps, c'est de l'argent, prétend le dicton. Mais l'argent suffit-il à faire le bonheur?

jd

REVUE DE PRESSE

## Changement de politique?

«BIEN DES ÉLÉMENTS laissent à penser qu'avec le changement d'équipe au Conseil d'état [genevois], une époque se termine en matière de logement social et de subventionnement de l'état.

Le système actuel, basé d'un côté sur la prise en charge partielle des intérêts d'une opération immobilière, d'exonérations fiscales, d'un autre, sur le subsi-

de à la personne, a montré ses limites:

- Les logements sociaux actuellement mis sur le marché ont des loyers qui dépassent, et de loin, ce qu'une famille des milieux populaires peut assumer.

- L'État a vu le coût de cette politique croître sans cesse et de manière importante, puisque les logements subventionnés quittent le secteur protégé après vingt ans et qu'il faut les remplacer par de nouveaux logements toujours plus chers. Cela à un moment où l'État rencontre les difficultés finan-

cières que l'on sait.

- Seuls les promoteurs y trouvent leur compte, le subventionnement leur permettant de mettre sur le marché des logements qui trouvent preneurs; le système permet parfois de sauver des opérations pourries. [...]

Le regroupement introduit par le nouveau Conseil d'État entre le logement social et les travaux publics arrive donc au bon moment.

[...] Autre piste à explorer désormais, celle de la qualité des logements proposés. La grave pénurie dans laquelle Genève a vécu durant des décennies avait obligé à donner la priorité aux problèmes financiers. La subvention était fonction du seul coût du logement; qu'il soit totalement inconfortable ou une réussite ne changeait rien à l'affaire.

Désormais, la qualité devrait être un paramètre à intégrer.»

Claude Bossy, *Sit-info*, mars 1998

# Le bénévolat est une profession d'avenir

*Le bénévolat est un phénomène mal connu et peu reconnu.*

*Pourtant le réservoir potentiel de bénévoles est en accroissement dans nos sociétés.*

DANS LE DOMAINE social, la distinction entre bénévolat et professionnalisme recouvre souvent des préjugés politiques: la dame patronnesse est forcément de droite et les bonnes œuvres sont un don culpabilisant alors que le travailleur social, muni de sa (bonne) conscience de classe, compense les déséquilibres d'une société injuste. Cette imagerie traditionnelle n'est sans doute pas entièrement fausse. Mais il se trouve que ces deux formes d'aide sociale ne s'opposent pas. De récents résultats semblent montrer que le développement du professionnalisme va même de pair avec l'accroissement du bénévolat.

## Bénévoles bouche-trous

Dans le cadre d'un programme de recherche sur l'aide bénévole, les structures d'accueil de la petite enfance ont été examinées dans quatre villes: Nyon, Yverdon, Martigny et Thoune. Les deux villes vaudoises possèdent les équipements les plus développés. Elles sont aussi celles qui comptent le plus grand nombre de bénévoles et de personnes dans des situations intermédiaires comme les mamans de jour. En fait, le facteur le plus important semble être la sensibilité des autorités

face à la nécessité de mettre sur pied des structures d'accueil. Le climat ainsi créé favorise aussi bien le salariat que la gratuité monétaire.

Des phénomènes similaires ont été mis en évidence pour les soins à domicile. C. Bovay, R-J. Campiche et J-P. Tabin notent que les professionnels ont l'avantage de la continuité et de la disponibilité et les bénévoles celui du faible coût. Ces derniers sont de plus en plus considérés comme force d'appoint au travail des spécialistes. Ils sont utilisés dans des tâches administratives plutôt que sur le terrain.

La situation du bénévolat social en Suisse est mal connue. Les auteurs reconnaissent que c'est un domaine ignoré, sans aucune transparence. En fait tout se passe comme si le bénévolat était là pour combler un manque, boucher des trous dans l'attente du recours aux salariés qualifiés. Or nous vivons dans une société où la part des inactifs «en bonne santé» ne cesse de croître par le jeu du vieillissement de la population, des progrès de la médecine et des préretraites. Le nombre des personnes disponibles pour des activités d'utilité sociale n'a sans doute jamais été aussi grand et le dédain des pouvoirs publics pour le bénévolat jamais aussi prononcé. Au-delà des clivages politiques, un champ de réflexion nouveau qui mériterait d'être exploré. *js*

J. Sommer, S. Schütz, *Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale*, PNR 29, Réalités sociales

## NOTULE

### Arme de poche contre le blanchissage

P OUR CEUX QUI en ont manqué l'édition originale, *La justice ou le chaos*, (Stock 1996) vient de paraître en Livre de Poche.

L'auteur, Denis Robert, journaliste à *Libération* jusqu'en 1995, romancier, a rencontré les sept juges européens signataires de l'Appel de Genève.

Bernard Bertossa, procureur général à Genève, est l'homme charnière du livre. Son interview décrit clairement les méthodes de blanchissage de l'argent sale et les moyens de les combattre. *ipb*

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (*jpb*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jpg*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

# La mutation des comptables tatillons

*Dans leur rapport annuel 1997, les fonctionnaires du Contrôle fédéral des finances préconisent des investissements moins aveugles dans l'armée et une collaboration accrue entre les Hautes écoles. Démarche novatrice, prémices d'une importante mutation. Les partisans de la nouvelle gestion publique entendent renforcer les compétences des contrôleurs des deniers publics.*

LES QUATRE-VINGTS fonctionnaires du Contrôle fédéral des finances ont la redoutable tâche de mettre leur nez dans les affaires de leurs collègues de l'administration. Craints ou détestés, ils ont acquis au fil des ans une solide réputation de tatillons bornés. Les anecdotes ne manquent pas sur l'application aveugle des lois et directives. Ainsi, un ancien conseiller fédéral a été contraint de payer de sa poche le prix d'un repas de travail avec un ministre européen. L'entrevue était délicate et nécessaire à la défense des intérêts du pays. Mais elle ne cadrerait pas avec les critères protocolaires retenus pour figurer sur la liste des frais remboursables.

Le contrôle des notes de frais et autres documents comptables reste indispensable pour débusquer toute la gamme des abus. Deux exemples puisés dans le rapport de l'an passé:

- Un haut fonctionnaire de l'assurance chômage s'est dénoncé et a avoué spontanément ses propres indécrottes à la veille d'une révision annoncée.

- L'Office vétérinaire fédéral indemnise l'élimination des vaches folles ou soupçonnées de l'être. Alors que la subvention moyenne oscille entre 1500 et 3000 francs par tête, les contrôleurs ont constaté que certains cantons ont fixé à 6000 francs le prix d'une bête. Ce copinage rural mérite quelque publicité.

## Remarques impertinentes

Les nouvelles techniques informatiques simplifient grandement la tâche routinière des contrôleurs fédéraux. Cet allègement leur permet des analyses d'une autre portée, plus impertinentes. Une comparaison entre les Écoles polytechniques de Zurich et de Lausanne a révélé une grosse anomalie. Pour les sciences humaines, une heure de cours hebdomadaire coûte 62000 francs par semestre à Zurich et 430 francs à Lausanne. Les contrôleurs

auraient pu se taire après avoir constaté qu'aucune loi n'avait été violée. Et bien non. Ils ont commis l'audace d'égratigner la liberté académique en suggérant aux dirigeants de l'EPFZ de faire comme les Lausannois: de collaborer avec l'Université de Zurich pour un échange des compétences professorales.

Les contrôleurs récidivent dans l'impertinence avec l'armée. Les places d'armes et les cantonnements sont largement sous-occupés: à 45% et 22%. Pourquoi, dans le même temps, inscrit-on au budget et dans la planification financière des investissements chaque année plus importants dans ce secteur?

## Un rapport franchement novateur

Les contrôleurs ne se contentent donc plus d'observer la conformité des actes administratifs aux lois et règlements. Ils portent un jugement sur le fonctionnement même de l'administration, mettant en pratique la nouvelle gestion publique. Ce changement dans la nature du contrôle impose de donner une place nouvelle à l'organe qui en est chargé. Directement rattaché au Département des finances, le Contrôle fédéral des finances bénéficie d'une certaine autonomie. Mais il n'échappe pas à l'influence du chef de département qui reste maître de la politique du personnel appliquée aux fonctionnaires-contrôleurs. Cette ambiguïté est pleinement apparue dans l'affaire de la Caisse fédérale de pension. Otto Stich est parvenu pendant des années à résister aux mises en garde répétées de son Contrôle des finances.

Otto Stich est parti. Fidèle à sa politique des petits pas, le Conseil fédéral proposera incessamment une modification législative pour accroître l'autonomie du Contrôle des finances, qui restera cependant rattaché au Départe-

ment des finances. Mais ce n'est qu'une étape. Dans la procédure évolutive de la réforme de la Constitution, le gouvernement envisage la création d'une «Cour des comptes», indépendante à la fois du gouvernement et du Parlement. Avant même toute modification légale, ce vent nouveau donne des ailes à l'actuel Contrôle fédéral des finances qui ose commettre un rapport annuel franchement novateur. *at*

## Médias

DATÉ DU 14 MARS, *Le Paon*, «ambitieux journal francophone d'Europe centrale» a précédé son modèle. Cela n'avait pas été le cas des autres faux «distingués»: la *Distinction Publique* et *La Nouvelle Distinction* (*La Distinction*, case postale 465, 1000 Lausanne 9).

L'AFFRANCHI, PÉRIODIQUE IRRÉGULIER des AmiEs de l'Association internationale des travailleurs, consacre un numéro thématique à l'État. (Réflexions Sociales, case postale 172, 1000 Lausanne 6).

TRADUCTION DES TITRES des quotidiens kossovars publiés en Suisse et diffusés en Europe: *Rilindja*: renaissance; *Bota Sot*: le monde aujourd'hui; *Fokusi*: foyer.

DERRIÈRE LA BELGIQUE, la Suisse est le deuxième importateur de journaux français.

L'AMI DU PATOIS, trimestriel, essaie de sauver nos vieux langages. Il succède au *Conteur vaudois*, un hebdomadaire qui a paru de 1862 à 1934 et au *Nouveau Conteur vaudois*, mensuel lancé en 1947, appelé *Conteur vaudois et romand* de 1950 à 1956 et *Conteur romand* de 1956 à 1968. *cfp*

# Entre « nous » soit dit, quelques considérations

Dans *DP 1333*, Jean-Yves Pidoux nous invitait à réfléchir à trois sortes de « nous ». Un lecteur prolonge le propos. Un autre lecteur s'insurge contre l'analyse, complaisante selon lui, que *DP* a donnée de la démission de Jean-Noël Rey.

LE « NOUS VAUDOIS » auquel fait allusion Jean-Yves Pidoux correspond à une appartenance qui n'a pas été voulue par l'individu. Le « nous universitaire » résulte en revanche d'un choix. Le « nous bien de chez nous », enfin, fait état d'un processus de catégorisation que chacun opère constamment.

Comme le suggère très justement l'auteur, chacun de ces « nous » bien différents renvoie les individus à des modes d'appartenance dans lesquels se joue une part de leur identité.

## Phénomènes d'appropriation

L'appartenance par inclusion – le « nous vaudois » – n'exige aucune solidarité. Celle-ci est imposée à l'individu et s'exerce parfois à son insu. Dans ce « nous », l'individu est réifié dans la mesure où n'est retenue de lui qu'une caractéristique partielle. La sociologie vit de la création constante de ce genre de « nous ». Les femmes, les clients de la Placette, les suicidés, les chômeurs, les propriétaires de Pitt Bull constituent des « nous » institués par inclusion. Ceux qui les fabriquent les font parler, leur prêtent des intentions, créent ainsi des « nous » à l'insu des « je ». C'est là un phénomène d'appropriation qui relève d'un acte de connaissance académique et d'une forme de pratique du pouvoir souvent discutable.

Le « nous universitaire » est fort différent. Si le professeur Pidoux n'a pas choisi d'être Vaudois, il a décidé de devenir « membre » de l'Université. Comme toute appartenance voulue, celle-ci a un prix. L'appartenance crée des liens, elle exige une certaine solidarité. Le « nous universitaire » confère une identité qui comporte des contraintes dont certains aspects peuvent parfois rebuter ou dans lesquels l'individu a peine à se reconnaître. Il n'empêche que le lien existe. L'évocation de la « communauté académique » à des fins de célébration fait partie du besoin ritualisé de rappel de ce lien. Le fait de célébrer une appartenance signifie bien que celle-ci ne va pas de soi.

Quant au « nous bien de chez nous », il exprime ce besoin constamment éprouvé de catégoriser autrui, de le situer, de le rendre acceptable, intelligible, de lui donner une identité connue et, finalement, d'établir un lien avec lui ou de le rejeter.

De cette réflexion générale je conclus

qu'un des enjeux de notre société, et plus particulièrement de la formation, est de tempérer le mouvement actuel de réification des individus et de développer avec eux la possibilité de choisir, d'adhérer, d'être membres, acteurs et non objets. Faire en sorte que l'identité de l'élève ou de l'étudiant existe moins par le fait de ses performances et un peu plus parce qu'il est en mesure de participer, d'avoir son mot à dire dans un processus d'édification qui le concerne. Faire en sorte que le savoir issu des sciences sociales se rapproche des pratiques et des personnes au lieu d'être mis au service de la construction des carrières. Faire en sorte que l'entreprise soit moins un lieu de profit que de rencontre, de partage et de sens. ■

Philippe Poussière, Genève

## Démission justifiée

Consterné par la manière dont Albert Tille (*DP 1336*) rend compte de la démission de Jean-Noël Rey, je ne peux pas faire autrement que réagir.

Je suis stupéfait que *Domaine Public* laisse passer des choses comme « Abattre le sauveteur de La Poste pour 277 000 francs, accordés dans le strict respect des procédures, c'est faire peu de cas du principe de proportionnalité ».

L'indemnité est obscène comparée aux revenus de la majorité des Suisses. Elle a été versée en connaissance de cause à un personnage poursuivi par la justice. Aujourd'hui, elle est de plus jugée injustifiée.

Il est incroyable de réduire les problèmes que JNR a rencontrés à un règlement de compte de la « presse zurichoise toute gonflée de sa toute-puissance politique ». JNR n'est pas la victime innocente d'un complot alémanique.

Il est incroyable de minimiser la gravité des agissements de JNR, qualifiés d'élan de « proverbiale générosité » et de « fidélité ». Le manager d'une entreprise (encore) publique ne saurait se permettre de « favoriser son clan ».

Il y aurait beaucoup à dire sur le « non amour » des socialistes pour JNR. Mais en l'occurrence, « le Zurichois » Moritz Leuenberger a eu raison. Je me méfierais d'un homme d'État s'aveuglant au point de couvrir à tout prix ses amis politiques.

Jean-Christophe Bourquin, Lausanne

# Bourdieu, de pleins-feux

**Les éditions Liber-Raisons d'Agir vont publier au début du mois d'avril un recueil d'articles et de conférences de Pierre Bourdieu, *Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*. Le sociologue français s'y montre engagé et pamphlétaire.**

**C'**EST BIEN POUR faire acte de résistance que Pierre Bourdieu a lancé les éditions Liber-Raisons d'Agir. Les petits livres rouges réunissent des plumes du *Monde diplomatique* ou des travaux de chercheurs en sciences sociales; ils ont rencontré un succès public étonnant; en particulier l'ouvrage de Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, classé dans les meilleures ventes en France à fin 1997.

## Contre le radicalisme chic

Résister à la pensée unique, réinventer le service public, s'engager aux côtés des mouvements sociaux, c'est

en intellectuel militant que Bourdieu affirme ces priorités. Et de la parole aux actes, les textes réunis dans son ouvrage, *Contre-Feux, Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, témoignent que le sociologue «paie de sa personne»: discours à la gare de Lyon lors des grèves de 1995, intervention pour la Confédération générale des travailleurs grecs, conférence lors des États généraux du mouvement social, textes publiés dans *Alternatives algériennes*, dans *Le Monde diplomatique*, etc. À certains intellectuels, non nommés, mais identifiables, qui défendent une variante dite post-moderne, «radical-chic» de l'idéologie de la fin des idéologies, Bourdieu op-

pose la nécessité de l'analyse et milite pour créer un dispositif de recherche collectif, interdisciplinaire et international. Ainsi les chercheurs ne seraient ni des alibis qui signent une pétition puis disparaissent du champ médiatique, ni des apparatchiks au service de l'État, ni des experts et encore moins des prophètes; leur tâche serait plutôt de lutter contre le matraquage médiatique et de communiquer aux militants les acquis les plus avancés de la recherche. Science sociale et action sociale seraient ainsi étroitement liées.

## Contre les idées et les discours reçus

Fier des mouvements sociaux qui ont traversé la France – Bourdieu parle de miracle social –, le sociologue en appelle à une action conjointe des citoyens, des intellectuels mais aussi des associations étatiques sur lesquelles la population doit pouvoir s'appuyer pour récuser néo-libéralisme et technocratie des élites dirigeantes.

Sa réflexion renverse les discours et les idées reçus. Le néo-libéralisme est défini comme une «révolution conservatrice»: les vieilles recettes patronales reviennent en force, mais sans frein, sans fard, rationalisées, poussées à la limite de leur efficacité. Les révolutionnaires conservateurs accélèrent la destruction progressive des univers autonomes, mais aussi la désintégration de toutes les instances collectives capables de contrecarrer la logique néo-libérale. Au premier rang, l'État, dépositaire des valeurs universelles. Ces mêmes révolutionnaires conservateurs favorisent la restauration de l'économie pure et traitent ensuite de révolutionnaires, de réactionnaires voire de populistes, les actes de résistance privilégiant la défense des acquis.

Et Bourdieu de rappeler dans un texte sur le directeur de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, le slogan des travailleurs sous le gaullisme, victimes du «mythe justificateur de la globalisation»: «Tu me donnes ta montre et je te donne l'heure.»

## ÉLECTIONS RÉGIONALES

# Valeurs républicaines françaises

**I**L N'EST PAS dans les habitudes de la rédaction de *DP* de commenter les péripéties électorales des pays voisins. Mais le psychodrame des élections régionales françaises, sur fond d'abstentionnisme des citoyens, justifie une interrogation sur le fonctionnement démocratique.

Chaque camp rejette à l'autre les voix lepénistes dont il aurait bénéficié. Chirac a obtenu deux millions de voix d'extrême-droite. Quarante et quelque députés de gauche ont bénéficié du maintien d'un candidat lepéniste en triangulaire. Cinq présidents de région sont élus, après marchandage, par des conseillers régionaux lepénistes faisant l'appoint.

Deux remarques. Dans une élection à la base, à laquelle participent tous les citoyens, les voix ne sont pas récusable et aucun dirigeant de parti n'en est propriétaire. Les reports, s'il y a deux tours, ne sont jamais automatiques. De surcroît le vote est secret. Contester la valeur de votes, librement exprimés, est fondamentalement anti-démocratique. D'une autre nature en revanche, l'élection au deuxième degré

faite par quelques grands électeurs, comme ce fut le cas pour les présidents des régions françaises. Ces grands électeurs obéissent à des mots d'ordre. Leurs suffrages sont récusable. Pour prendre un exemple suisse, l'élection d'un conseiller fédéral, qui n'est pas directement le fait du peuple mais des grands électeurs qui sont les membres de l'Assemblée fédérale, peut être refusée par l'intéressé.

Curieusement, en France, où chacun a en bouche les mots «valeur républicaine», les partis de la gauche et de la droite classique n'envisagent à aucun instant, pour mettre en échec le chantage de l'extrême-droite, de gouverner ensemble selon un partage équitable des pouvoirs. Il devrait pourtant être possible de définir un intérêt régional commun. Cette hypothèse n'est formulée dans aucun commentaire. Il est de bon ton en Suisse de décrier aujourd'hui les gouvernements de coalition, à quelque échelon que ce soit. On y voit grisaille et neutralisation. Mais la dispute française fait apparaître par contraste les vertus d'un petit dénominateur commun.

ag

gs

# Mon salon de l'auto

**Bilan du 68<sup>e</sup> Salon international de l'automobile à Palexpo: 280 exposants sur 93000 m<sup>2</sup>, 4200 journalistes et 680356 visiteurs, dont 40% d'étrangers.**

**A**U COMMENCEMENT, il y eut la matrice. De toutes les voitures, elle reste la référence, la perfection absolue.

Monospace, capitonné de rose saumon, son habitacle est extensible à volonté. Ses amortisseurs offrent un confort optimal, sa tenue de route une sécurité inégalable. Modèle de consommation autarcique, écologique, passe-partout, économique puisque gratuite pendant les quelque neuf mois d'essai accordés par la firme. Berline plutôt que coupé, son carénage est un régal de courbes. Il faut la voir avancer au pas, majestueuse, balancée comme un transatlantique. Menés par le bout du nez, les passagers divaguent en suçant leur pouce, baignés de bonheur, ivres de soumission, libres, irresponsables. Imperméables au paysage, ils se regardent le nombril, passionnément. La durée de leur voyage est limitée. Éjectés sans ménagement, certains succombent au premier accident. Les rescapés récupèrent peu à peu d'un choc qui finit toujours par leur être fatal. Heureusement, les rémissions sont nombreuses, les embellies durables. Mais, du berceau au cercueil, cette nostalgie persistante, ce deuil jamais achevé du véhicule original.

## Le confort de la poussette

Pour ma part, il y eut d'abord les substituts habituels: le giron de ma mère, les bras de mes grands-mères, le sac à dos de mon père. Ces leurres ne m'ont pas trompée longtemps. Vint alors le landau sur ses échasses en accordéon. Seule, trop près du ciel, j'y déprimais. La descente au pousse-pousse fut une descente aux enfers. Au ras des pâquerettes, je me sentais déclassée, abandonnée. Ma poussette, elle, a bien failli m'avoir. Si j'en crois ses beaux restes, j'avais quelques excuses. C'était un sacré châssis. D'un noir de truffe, sa carrosserie attirait tous les regards. En proue, un pare-chocs banane, outrageusement chromé. Sous les godets de sa jupe, les roues à la suspension suave tournaient en silence et sans ratés. L'intérieur beige uni était entièrement rembourré, plastifié, lavable. Ses parois élastiques mais fermes résistaient à mes pincé-roulé, directs

du droit et autres coups rageurs. Ma poussette m'a beaucoup appris. Le dedans et le dehors, le ça et le moi, le mobile et l'immobile. Cette formation à peine commencée, je passai de quatre sur deux pattes et fus promue au rang d'animal à locomotion autogène. Dès lors, le moindre voiturage me fut compté.

## La 2CV comme terrain de jeu

Il y eut des samedis en train, des dimanches en bateau, et des pédalos. À mes six ans, la poussette quitta la cave et reprit la route. Sous ma seule direction, cette fois. Elle y fut digne de son passé. Chargée de petits camarades, elle devint championne de course-poursuite en quartier citoyen, à une époque où les gendarmes n'avaient pas à se coucher pour que circulation rime avec modération. J'enchaînai avec la pratique assidue de la bicyclette sans les mains et sans filet, chutes sur la barre et jupe déchiquetée.

L'automobile se faisait attendre. Il y eut celle de nos amis, une Opel Capitaine blanche dans laquelle je vomissais obstinément. Il y eut la DKW de mon grand-père qui pétait en grappes dans la montée, la Topolino de ma marraine, à l'espace inversement proportionnel au volume de son opulente conductrice.

Il y eut encore, inoubliable, la 2 CV de mon oncle. Son arrivée, début juillet, dans la maison des vacances était du Tati cloné. Hoquetant, aboyant ses quintes stridentes et ses sixtes déchirantes, le moteur était reconnaissable à des kilomètres. Nous accourions de partout, comme des biches au brame du grand cerf. C'est que l'entrée en scène valait la suite du spectacle. Débouchant du chemin noise-tier, cette boîte à sardines grisaille sautillait sur ses jantes puis basculait si largement dans le dernier tournant qu'elle paraissait claquer de l'aile avant l'envol final. Illusion. Rivée au sol sur un axe incorruptible, elle se rétablissait doucement et fondait sur nous en klaxonnant. On pouvait voir, dépassant du toit à la bâche repliée, la chevelure du conducteur flotter au vent. Enfouie au plus profond du siège-

hamac suspendu au plafond par des sandows, lestée de duvets et de pots de fleurs, invisible à l'œil nu mais déjà présente à l'oreille, ma tante. À l'arrière, mes trois cousins, et, aguilé sur une valise, le chien, lapant l'air comme de l'eau à la demi-fenêtre ouverte. Bientôt vidée de son contenu, la Deuche était régulièrement investie par les enfants avec l'accord tacite du propriétaire. Elle nous servait de «youpala», de cabane à secrets, de refuge, d'observatoire. Ou de moïse communautaire quand les jeux et la chaleur nous avaient épuisés. Alors, béate, tout aînée que je fus, j'y suçais mon pouce dans d'apaisantes siestes utérines.

## Fin de la magie

Enfin, l'automne suivant, il y eut la 203. La nôtre. Mes parents avaient choisi. Ils roulaient français par identité culturelle, en un temps où la voiture était une personne. Car elle avait une âme, une nationalité, une classe sociale, un caractère défini, un nom et un surnom. Avec elle, on faisait un vrai mariage. On y tenait, elle n'était pas interchangeable. Elle donnait le meilleur d'elle-même, sur ses chapeaux de roues et à pleins tubes. Lorsqu'elle vieillissait, s'affaiblissait, souffrait d'allergies bizarres ou de catarrhes chroniques, on la choyait comme sa propre mère. On lui réduisait ses parcours, on s'adaptait: on ne l'emmenait plus au bord du lac que l'été, à cause de l'humidité. Et l'hiver, on la couvrait d'un plaid au garage. Quand elle mourait, on la pleurait des mois, des années.

Mon Salon de l'auto s'arrête ici. J'ai essayé d'oublier, d'évoluer. J'ai fait de la Porsche en lunettes noires, du cabriolet en bonnet d'aviateur, du Lappländer en bottes fourrées, de la voiture de fonction en robe de soirée, de la limousine à New York, du triporteur à Istamboul, rien, pas la plus petite émotion. J'ai testé les agressives, les viriles, les «suppositoires à camion», puis les pacifiques, les rondes, les voluptueuses, toujours rien, pas l'ombre d'un désir.

Pas étonnant, avec ça, que j'aie raté tous mes permis de conduire.

Anne Rivier